



COMMISSION FÉDÉRALE JEUNES

Réunion du 13 mai 2025

Procès-verbal n°6

Membres présents : LOMBARD Quentin, BLANCHARD Jean-Marc, LAPORTE Marie, GODARD Ludovic, PELLET Nicolas, CERDA Mickaël, ODIN Laëtitia

Est également présent : CASSIER Vincent (référent siège)

Membres excusés : PREVEAUX Emmanuel, ROTHERMUNDT Boris (référent DTN)

Les membres de la CFJ se sont réunis par visioconférence afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Attribution de compétitions

1. DESIGNATION DES COMMISSAIRES TECHNIQUES

La CFJ propose d'attribuer la compétition suivante :

- Phase préliminaire de la Coupe de France 18U (terrain secondaire) du 27 au 28 septembre 2025 : Metz

2. RECOURS

*Les décisions de la commission fédérale jeunes portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral. L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>